

N°2026/20

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23/04/2026**

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 21**

**Date de la Convocation : 10/04/2026**

**OBJET :** CREATION DE DEUX EMPLOIS  
NON PERMANENT D'ADJOINTS  
TECHNIQUES A TEMPS NON COMPLET  
POUR LES ECOLES ET L'ENTRETIEN DES  
LOACUS COMMUNAUX

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Mme Aline GUILLUY, Maire.

**PRESENTS :**

Aline GUILLUY – Laurent HOYEZ – Alexandra FRASER-PINTAPARIS – Arnold CLAUSSE – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Cameron GALVAIRE – Nadège KAMWA – Jean-Michel PASQUON – Bernadette FERREIRA – Nathalie GERON – Georges MOURAO – Thomas BRUNIAUX – Julie BOUDAL – Alexandre KRASNOBRODA – Sandra TARDIEU – Cédric COURTOIS – Kévin FERRAIRE – Stéphanie CAPPE – Anaïs CABARET

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Clémence DECRAMER – Marie DEBRAY

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Teddy MEURDESOUF – Alexis SEPTIFORT

**SECRETARE DE SEANCE :**

Cameron GALVAIRE

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame la Maire expose également au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort pour assurer l'accueil des enfants en garderie, l'entretien des équipements sportifs, la surveillance des enfants pendant la pause méridienne ou encore garantir un niveau d'hygiène

adapté au sein de l'école. Ces tâches à charge non constante ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison de la nature non permanente des besoins des services, Madame la Maire propose à Conseil municipal de créer, à compter du 25 mai 2026, deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service sera de 12h à 24h et de l'autoriser à recruter deux agents contractuels pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir entendu Madame la Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité (21 pour, 0 contre, 0 abstention) :**

- **CREER** deux emplois non permanents relevant du grade deux emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service sera de 12h à 24h hebdomadaire à la suite d'un accroissement temporaire d'activité à compter du 25 mai 2026 ;
- **PRECISE** que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques, en fonction de l'expérience et de l'ancienneté des candidats retenu(e)s à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

*Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus et ont signé sur le registre les membres présents.*



POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 23/04/2026  
La Maire,

Aline GUILLUY